

Envoyé en préfecture le 16/12/2014

Reçu en préfecture le 15/12/2014

Affiché le

ID : 033-213301955-20141203-502014-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL DE GRIGNOLS

N : 50/2014

**Objet : Déploiement des compteurs gaz communicants – GAZPAR
Convention avec GRDF**

L'an deux mille quatorze le trois décembre, le Conseil Municipal de la commune de Grignols, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean Pierre BAILLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 13 - Votants : 13 - Pour : 13 - Abstention : 0 - Contre : 0

PRESENTS : Jean Pierre BAILLÉ, Patrick BAYLET, Christian BEZOS, Lucienne BIES, Michel CARRETEY, Patrick CHAMINADE, Françoise DUPIOL TACH, Marylène GACHET, Bernard JAYLES, Claudine MAILLOU, Dominique MARROT, Christian MAUBARET, Roseline PIGANIOL.

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Christine ESPAGNET, Marianne LAGÜE.

Secrétaire de Séance : Dominique MARROT.

Date de convocation : 25 novembre 2014

GRDF propose une convention de partenariat relative à la généralisation de compteurs communicants gaz baptisés « GAZPAR » initiée par la Commission de Régulation d'Énergie (CRE).

Ce projet a pour objectif d'améliorer la qualité de facturation systématique sur index réels et développer la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation.

La mise en œuvre de ces compteurs communicants nécessite de poser des concentrateurs sur des points hauts de la commune.

Les termes de la convention prévoient l'acceptation d'héberger les compteurs communicants sur la commune. Ceux-ci peuvent être installés à l'intérieur du clocher de l'église.

GRDF prend à sa charge tous les frais inhérents à l'installation de ces compteurs.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention et ses annexes pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur sur la commune de GRIGNOLS.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

A Grignols, le 11 décembre 2014.

Le Maire

Jean Pierre BAILLÉ.

